

## NOTE

DATE 30/01/2019 OBJET Règles de participation au Championnat de France LC 2019  
EXPÉDITEUR PP DEPARTEMENT PAF

DESTINATAIRE(S)

Administrateurs CN LC MA ; Présidents des comités Régionaux ;  
Présidents des Commissions Régionales Pratiques-Adhésions ;  
Référénts régionaux LC MA ; Membres Commission Juges et arbitres ;  
Présidents de Clubs LC MA ; Arbitre National, Arbitres Régionaux ;

# Championnat de France de Longe Côte 2019

## Nouvelles règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards, mode de réalisation de l'épreuve 400 m

Le 5ème Championnat de France de Longe Côte se déroulera le Samedi 29 juin 2019 à Le Barcarès (66) en Occitanie.

Cette note précise :

- **Les nouvelles règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2019**
- **Rappel des comportements donnant lieu à un avertissement**
- **Le mode de réalisation de l'épreuve 400 m**
- **Le mode de répartition des dossards**
- **L'inscription des compétiteurs au CDF LC 2019**

### **1. Les nouvelles règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2019 (validées par le Comité Directeur du 6 décembre 2018)**

En 2019 les règles du CDF LC évoluent :

- o Contrairement aux années précédentes où se déroulaient des épreuves qualificatives et finales, le CDF ne donnera lieu qu'à des épreuves finales
- o Les Minimes/Cadets ne sont autorisés à participer qu'au 400 m en équipe binôme
- o Un compétiteur, (en dehors de la catégorie Minimes/Cadets) pourra participer à :
  - Une épreuve individuelle (soit celle du 100 m, soit celle du 400m)
  - Et une épreuve par équipe (soit en tierce, soit en quinte).Deux dossards différents lui seront alors attribués.
- o Un compétiteur sera classé dans la catégorie d'âge correspondant à l'âge qu'il aura dans le courant de l'année 2019

- Les épreuves et catégories donnant lieu à la distribution de titres de Champion de France se répartissent comme suit

<b>Epreuves/Catégories ouvertes</b>	<i>Féminine</i>	<i>Mixte</i>	<i>Masculine</i>
100m et 400m Solo	<b>OUI</b>	NON	<b>OUI</b>
1000m Tierce	<b>OUI</b>	NON	<b>OUI</b>
1000m Quinte	NON	<b>OUI</b>	NON
400m Binôme <i>(réservée au minimes/cadets)</i>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b> sera classé en Masculin	<b>OUI</b>

cf au Mémento Fédéral « Pratiquer, Encadrer, Organiser », chapitre III.3

## **2. Rappel des comportements donnant lieu à un avertissement :**

- Non-respect manifeste du bon niveau d'immersion (B.N.I.)
- Non-respect du pas du longeur : interdiction de courir
- Non-respect de la règle de rattrapage : Tout compétiteur rattrapé doit s'écarter pour laisser passer le rattrapant afin de ne pas entraver son évolution et lui laisser le B.N.I. favorable

**Attention le compétiteur ou l'équipe qui double ne doit pas utiliser son moyen de propulsion du côté du longeur doublé.**

Il est également interdit de profiter de l'aspiration ainsi créée par un compétiteur (un espace suffisant est à respecter sauf pendant la phase de dépassement)

## **3. Mode de réalisation du parcours 400 m**

- Le parcours du 400 m est en un aller-retour
- Les départs sont donnés 2 concurrents par 2 concurrents
- La composition des départs se fait par tirage au sort et par catégorie d'âge et de genre en évitant le départ de 2 compétiteurs du même club en même temps.
- L'ensemble des règles d'avertissements et d'arbitrage s'appliquent à cette épreuve

## **4. Mode de Répartition des dossards pour le CDF LC 2019**

8 régions sont concernées par la pratique LC sur les 13 régions métropolitaines.

Dans l'objectif de faire venir les meilleurs compétiteurs de chaque région au CDF, le mode de répartition des dossards est le suivant : sur chacune des 5 épreuves, le sélectif régional qualifie ses 3 meilleurs compétiteurs de chaque catégorie d'âge et de genre qui participeront au CDF.

**Après chaque championnat régional** l'arbitre Régional valide les résultats, les transmet sous format excel (modèle à demander à l'arbitre national) dans un délai de 7 jours maximum après l'épreuve, puis les archive.

## **5. L'inscription des compétiteurs au CDF LC 2019**

**Les clubs devront inscrire au CDF LC 2019 leurs compétiteurs, tels que transmis à l'arbitre national au plus tard le 31 mai 2019 en utilisant le site [www.randonnee-occitanie.com](http://www.randonnee-occitanie.com)**

**Passé cette date il est toujours possible d'opérer des changements dans une équipe qualifiée conformément à l'article 8 des règles d'organisation des compétitions de longe côte.**

Pour tout complément d'information,

vos contact : [marcheaquatique@ffrandonnee.fr](mailto:marcheaquatique@ffrandonnee.fr) ou

Patrick Pouget CTN en charge du Longe Côte : 06 43 23 75 43 [ppouget@ffrandonnee.fr](mailto:ppouget@ffrandonnee.fr)